

Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio
Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft
Band: 20 (1902)
Heft: 82

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Abonnements:

Schweiz: Jährlich Fr. 6.
2tes Semester . . . 3.
Ausland: Zuschlag des Porto.
Es kann nur bei der Post
abonnirt werden.

Prix einzelner Nummern 10 Cts.

Abonnements:

Suisse: un an . . . fr. 6.
2^e semestre . . . 3.
Etranger: Plus frais de port.
On s'abonne exclusivement
aux offices postaux.

Prix du numéro 10 cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint 1—2 mal täglich, ausgenommen Sonn- und Feiertage.	Redaktion und Administration im Eidgenössischen Handelsdepartement.	Rédaction et Administration au Département fédéral du commerce.	Paratt 1 à 2 fois par jour, les dimanches et jours de fête exceptés.
Annoncen-Pacht: Rudolf Mosse , Zürich, Bern etc. Insertionspreis: 25 Cts. die viergespaltene Borgiszeile (für das Ausland 35 Cts.).		Régie des annonces: Rodolphe Mosse , Zurich, Berne, etc. Prix d'insertion: 25 cts. la ligne d'un quart de page (pour l'étranger 35 cts.).	

Inhalt — Sommaire

Handelsregister. — Registre du commerce. — Banque cantonale tessinoise à Bellinzone.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister. — I. Registre principal. — I. Registro principale

Zürich — Zurich — Zurigo

1902. 1. März. Die Firma Carl Reidelbach & Co in Waldshut (Baden) und Zürich I (S. H. A. B. Nr. 243 vom 5. Juli 1901, pag. 969) offene Handelsgesellschaft, Gesellschafter: Carl Reidelbach in Waldshut, und Leo Otto Reidelbach, in München, beide von München, eingetragen im Handelsregister ihrer Hauptniederlassung in Waldshut, den 17. Juni 1901, hat am 1. Januar 1902 in Zürich I unter der Firma Carl Reidelbach & Co, Jockey-Club eine weitere Zweigniederlassung errichtet, welche durch die beiden Gesellschafter vertreten wird. Specialhaus für Herren-Mode-Artikel. Bahnhofstrasse 89.

1. März. Die Firma F. Schudel in Zürich V (S. H. A. B. Nr. 83 vom 26. März 1895, pag. 347) ist infolge Reduktion des Geschäftes und dahingegen Verzichtes des Inhabers erloschen.

1. März. Die unter der Firma Hirzel & Co in Zürich V (S. H. A. B. Nr. 289 vom 19. Oktober 1898, pag. 1206) eingetragene Kommanditgesellschaft, Mitgesellschafter: Theodor Staub, und Prokurist: Heinrich Wettstein, hat sich aufgelöst.

Theodor Hirzel-Sulzer, von Zürich, in Zürich V, und Heinrich Wettstein, von Oetwil a. See, in Zürich V, haben unter der unveränderten Firma Hirzel & Co in Zürich V eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche am 1. März 1902 ihren Anfang nahm und die Aktiven und Passiven der aufgelösten Kommanditgesellschaft übernimmt. Die Firma erteilt Prokura an Hans Hirzel, von Zürich, in Zürich V. Seidenstoff-Fabrikation. Kreuzstrasse 82.

1. März. Inhaberin der Firma Ch. Keller-Huber in Schwamendingen ist Christina Keller, geb. Huber, von Truttikon, in Oerlikon, von Mitte März 1902 an in Schwamendingen. Spezerei-Handlung. In Nr. 86. Die Firma erteilt Prokura an den Ehemann der Inhaberin: Gottfried Keller-Huber.

Bern — Berne — Berna

Bureau Bern.

1902. 1. März. Inhaber der Firma Kaufm. Stellen- & Teilh. Bureau, J. Delbanco, in Bern ist John Delbanco, von Hamburg, in Bern. Natur des Geschäftes: Vermittlung von kaufmännischem und technischem Personal jeder Art, sowie Teilhaber und Agenturen. Geschäftsort: Marktgasse 2, Bern.

Bureau Interlaken.

28. Februar. Die Firma Christen Bohren, Schwendi, in Grindelwald (S. H. A. B. Nr. 49 vom 11. Februar 1902, pag. 193) ist wegen Verzichtes erloschen.

Bureau de Saignelégier (district des Franches-Montagnes).

14 février. La société en nom collectif Thiévent, Chalverat & Co, à Saignelégier, fabrication de boîtes de montres argent et galonné (F. o. s. du c. d. du 19 juillet 1900, n^o 253, page 1035), est dissoute. La liquidation étant terminée, sa raison est radiée.

Obwalden — Unterwalden-le-haut — Untervaldio alto

1902. 25. Februar. Inhaber der Firma Fr. Wagner in Lungern ist Fritz Wagner, von Zürich, in Lugern. Natur des Geschäftes: Papeterie, Holzschnitzerei, Thonwaren, Kunstgegenstände.

Freiburg — Fribourg — Friborg

Bureau de Bulle (district de la Gruyère)

1902. 1^{er} mars. La raison Jos. Bussard, à Broc (F. o. s. du c. d. du 28 décembre 1899, n^o 399, page 1505), est radiée ensuite de renonciation du titulaire à son commerce.

Basel-Stadt — Bâle-Ville — Basilea-Città

1902. 27. Februar. Die Kollektivgesellschaft unter der Firma Reinhart & Schöngrün in Basel (S. H. A. B. Nr. 80 vom 8. März 1901, pag. 317) löst sich auf den 28. Februar 1902 auf. Die Firma erlischt. Aktiven und Passiven gehen über an die Firma «Joseph Reinhart».

27. Februar. Inhaber der Firma Joseph Reinhart in Basel ist Joseph Reinhart aus dem Ver. Staaten von Nordamerika, wohnhaft in Basel. Die Firma übernimmt Aktiven und Passiven der mit dem 28. Februar 1902 erlöschenden Firma «Reinhart & Schöngrün». Natur des Geschäftes: Handel in Herrenkonfektion. Geschäftsort: Rheinsprung 1.

1. März. Die Firma A. Steilberger in Basel (S. H. A. B. Nr. 376 vom 9. November 1901, pag. 1501) ist infolge Wegzuges des Inhabers erloschen.

Schaffhausen — Schaffhouse — Sciaffusa

1902. 28. Februar. Die Firma A. Weber-Pfeiffer in Schaffhausen (S. H. A. B. Nr. 102 vom 10. November 1886, pag. 716) ist infolge Todes des Inhabers erloschen.

28. Februar. Adolf Schaerrer, von Neunkirch und Schaffhausen, in Neunkirch, und Heinrich Rubli, von Dachsen (Zürich), in Schaffhausen, haben unter der Firma Schaerrer & Rubli, Nachf. von A. Weber-Pfeiffer in Schaffhausen eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche am 1. März 1902 beginnt. Natur des Geschäftes: Agentur- und Inkassogeschäft. Geschäftsort: Herrenacker, Haus «Zum Schäfer». Die Gesellschafter führen den das Nachfolgeverhältnis andeutenden Zusatz ihrer Firma mit Einwilligung der Erben des verstorbenen A. Weber-Pfeiffer.

St. Gallen — St-Gall — San Gallo

1902. 1. März. Inhaber der Firma Alois Hüppi, Metzger in Oberuzwil ist Josef Alois Hüppi, von Gommiswald, in Oberuzwil. Metzgerei und Charcuterie. Oberdorf.

1. März. Inhaber der Firma Alois Kretz in Nassen, pol. Gmde. Mogelsberg, ist Alois Kretz, von Schongau (Luzern), in Nassen. Käserei. In Nassen.

1. März. Inhaber der Firma J. B. Germann, Küser in Dreien, pol. Gmde. Mosnang, ist Johann Baptist Germann, von Jonschwil, in Dreien. Sennerei. In Dreien.

1. März. Inhaber der Firma Jos. Naef in Mogelsberg ist Josef Naef, von Brunnadern, in Mogelsberg. Spezerei-, Schuh- und Eisenhandel.

1. März. Inhaber der Firma Huldreich Brunner in Necker, pol. Gmde. Mogelsberg, ist Huldreich Brunner, von Brunnadern, in Necker. Wirtschaft und Metzgerei. An der Gemeindestrasse.

1. März. Der Inhaber der Firma Jos. Victor Spiess, Küser mit bisherigem Domizil in Rohrenmoos, Häggenenschwil (S. H. A. B. Nr. 334 vom 8. Dezember 1898, pag. 1391) hat dasselbe nach Kohlbrennen, Gmde. Niederbüren, verlegt. Käserei.

1. März. Die Viehzuchtgenossenschaft Sargans, mit Sitz daselbst (S. H. A. B. Nr. 116 vom 26. April 1897, pag. 478), hat in ihrer Hauptversammlung vom 9. Oktober 1901 den Vorstand folgendermassen bestellt: Fridolin Peter, Rudolf's, Präsident; Emanuel Anrig, Aktuar; Johann Grünfelder, Kassier; und als Beisitzer: Emanuel Anrig und Rudolf Grünfelder; alle fünf wohnhaft in Sargans.

Graubünden — Grisons — Grigioni

1902. 27. Februar. Inhaber der Firma Joh. Gruber in Chur, welche am 1. Dezember 1901 ihren Anfang nahm, ist Johann Anton Gruber, von Sarn, wohnhaft in Chur. Natur des Geschäftes: Baugeschäft. Geschäftsort: Gürtelstrasse Nr. 534 B, in Chur.

28. Februar. Die Firma Pauline Giesinger in Chur (S. H. A. B. Nr. 167 vom 19. Juli 1893, pag. 681) ist infolge Verkaufes des Geschäftes erloschen. Inhaber der Firma Josef Ladner, von Fliersch (Tirol), wohnhaft in Chur. Diese Firma übernimmt das Geschäft der erloschenen Firma «Pauline Giesinger» unterm 1. März 1902 ohne Aktiven und Passiven. Natur des Geschäftes: Metzgerei und Charcuterie. Geschäftsort: Mühleplatz Nr. 61.

28. Februar. Die Kollektivgesellschaft unter der Firma Gruber & Cie. in Chur (S. H. A. B. Nr. 112 vom 24. März 1900, pag. 451) hat sich aufgelöst; demzufolge ist die Firma erloschen.

Aargau — Argovie — Argovia

Bezirk Brugg.

1902. 28. Februar. Die Kollektivgesellschaft unter der Firma Haase & Bailloil in Brugg (S. H. A. B. 1901, pag. 1037) hat sich aufgelöst. Die Firma ist nach beendeter Liquidation erloschen.

Thurgau — Thurgovie — Thurgovia

1902. 28. Februar. Aus der Kollektivgesellschaft Otto Hailer & Co in Bregenz, mit Filiale in Buchs und Romanshorn (S. H. A. B. Nr. 406 vom 5. Dezember 1901, pag. 1622) ist Gottfried Schenker infolge Todes ausgeschieden, die übrigen Gesellschafter führen die Kollektivgesellschaft fort.

Genf — Genève — Ginevra

1902. 28 février. Le chef de la maison Julie Delétraz, à Genève, commençant le 1^{er} mars 1902, est Julie Dolétraz, née Blanc, de Genève, y domiciliée. Genre d'affaires: Tapissier-décorateur, ameublements et articles s'y rattachant. Locaux: Rue Pécolat, 6.

28 février. La maison A. Ménard-Roger et Co, dont le siège est à Cognac (département de la Charente, France), et ayant pour seul chef Alexis Ménard, allié Roger, de Cognac, y domicilié (suivant attestation du greffe du tribunal de commerce de Cognac), a établi, depuis le 1^{er} novembre 1901, à Plainpalais, sous la même raison sociale, une succursale ayant pour objet la vente des eaux-de-vie. La succursale est représentée par le chef de la maison et est en outre dirigée par un employé muni de pouvoirs limités. Locaux de la succursale: 12, Rue de Carouge.

28 février. La maison Léon L'Huillier, commerce de papiers peints, linoléums et tentures, à Genève (F. o. s. du c. d. du 17 février 1899, page 194), donne dès le 1^{er} mars 1902, procuration à Joseph Wendling, domicilié à Genève.

28 février. L'assemblée générale de la société dite Corele Démocratique, dont le siège est à Genève (F. o. s. du c. d. du 24 décembre 1884, page 852, et 29 mars 1897, page 367), réunie le 25 janvier 1902, a apporté aux statuts de la société des modifications qui ne modifient en rien les faits précédemment publiés relatifs à cette société. Albert Gampert a été nommé président et engage en cette qualité la société vis-à-vis des tiers.

Compte de profits et pertes de la Banque cantonale tessinoise à Bellinzone

et de ses succursales à Locarno, Lugano et Mendrisio

Doit Charges	pour l'exercice 1901 (Sauf ratification statutaire.)	Avoir Produits
I. Frais d'administration.		
1,226	—	Indemnités aux membres de l'administration, non compris les tantièmes.
56,226	44	Appointements et gratifications des employés et subalternes.
805	40	Assurance et entretien du bâtiment de la banque.
4,350	—	Location.
1,178	25	Chauffage, éclairage, service et surveillance.
10,531	33	Fournitures de bureau (impressions, insertions, abonnements, formulaires, etc.).
11,852	20	Ports de lettres, dépêches et frais de concordat.
1,974	55	Frais de confection de billets de banque, c'est-à-dire amortissement.
275	30	Mobilier: Fournitures, entretien, amortissement.
91,782	17	Divers (contentieux, voyages, etc.).
II. Impôts.		
1,874	85	Impôt fédéral sur billets de banque.
11,249	10	Impôts cantonaux sur billets de banque.
9,140	64	Autres impôts cantonaux.
28,821	14	Impôts communaux.
III. Intérêts débiteurs.		
<i>a. Sur engagements en comptes courants.</i>		
17,325	90	A comptes de banques d'émission et correspondants.
116,612	85	A comptes courants créanciers.
283,953	37	A dépôts en caisse d'épargne.
<i>b. Sur engagements d'autre nature.</i>		
Sur billets à ordre et billets de tiers:		
134,730	45	Escompte bonifié.
Sur engagements à terme (bons de dépôts à terme et obligations):		
163,832	45	Intérêts et coupons payés.
178,130	—	Intérêts et coupons échus non perçus.
341,962	45	—
781,764	02	179,141 45 A déduire: intérêts et coupons échus et non perçus de l'exercice précédent.
IV. Pertes et amortissement.		
5,819	33	Sur effets escomptés sur la Suisse.
112,000	—	Sur comptes courants débiteurs.
143,559	08	25,739 75 Sur effets publics, pertes et moins-value.
VI. Bénéfice net.		
65,709	06	573 83 Solde au 31 décembre 1900.
		65,135 23 Bénéfice net de l'exercice 1901.
I. Produit du compte d'effets de change.		
Effets escomptés sur la Suisse:		
		Intérêts perçus et commissions . . . fr. 60,707. 43
		Réescompte de l'exercice précédent à 4 1/2 % . . . n 6,630. —
		fr. 67,337. 43
		A déduire: Réescompte au 31 décembre 1901 à 4 1/2 % . . . n 6,127. 70
		61,209 73
Effets sur l'étranger:		
		Intérêts perçus, commissions et bénéfice sur les cours . . . fr. 93,958. 85
		Réescompte de l'exercice précédent à 4 1/2 % . . . n 7,795. 05
		fr. 101,753. 90
		A déduire: Réescompte au 31 décembre 1901 à 4 1/2 % . . . n 12,589. 35
		89,164 55
Avaux sur nautissement:		
		Intérêts perçus et commissions . . . fr. 13,255. 25
		Réescompte de l'exercice précédent à 4 1/2 % . . . n 950. —
		fr. 14,205. 25
		A déduire: Réescompte au 31 décembre 1901 à 4 1/2 % . . . n 160. —
		14,055 25
II. Intérêts créanciers et commissions.		
<i>a. Sur créances en comptes courants.</i>		
		Des banques d'émission, correspondants et agences . . . 41,424 55
		Des comptes courants débiteurs . . . 403,211 93
<i>b. Sur autres créances et placements.</i>		
		De placements hypothécaires de toute nature . . . 81,329 80
		De reports . . . 17,732 60
D'effets publics:		
		Intérêts perçus sur les effets publics propres . . . fr. 215,807. 99
		Bénéfice sur les cours des effets publics propres . . . n 117,875. 63
		Prorata d'intérêts au 31 décembre 1901 . . . n 81,611. 15
		fr. 415,294. 77
		A déduire: Prorata d'intérêts de l'exercice précédent . . . n 80,376. 50
		fr. 334,918. 27
		Commissions, etc., sur l'achat et la vente pour compte de tiers . . . n 3,785. —
		338,703 27
		Commissions, etc., sur divers . . . 3,852 73
		885,754 88
III. Produits des immeubles.		
		Du bâtiment de la banque . . . 2,500 —
IV. Droits et indemnités.		
		Droit de garde et gestion, sur dépôts de titres et objets de valeurs, etc. . . 1,027 50
V. Produits divers.		
		Sur participations et syndicats . . . 3,492 50
		Divers: Sur coupons, billets de banque et monnaies étrangères . . . 3,857 23
		7,349 73
VII. Solde du bénéfice de l'année précédente.		
		Report à nouveau . . . 573 83
		1,061,635 47

Annexe au compte de profits et pertes de la Banque cantonale tessinoise pour l'exercice 1901.

Répartition du bénéfice

suivant art. 46*) des statuts, proposée par le conseil d'administration et la commission de revision.

Le bénéfice de l'année 1901 se monte à	fr. 65,709. 06
qui seront répartis de la manière suivante:	
Aux actionnaires 4 % sur le capital de fr. 1,625,000	n 65,000. —
	Report à nouveau fr. 709. 06

*) Art. 46 des statuts:

Le bénéfice net résultant du bilan, excédant le 5 %, attribué aux actionnaires sera réparti comme suit:

- a. 2/10 (deux dixièmes) au fonds de réserve.
- b. 1/10 (un dixième) à la direction et aux employés.
- c. 1/10 (un dixième) au conseil d'administration.
- d. Les autres 2/10 (six dixièmes), dividende supplémentaire, aux actionnaires.

Si le dividende sur les actions, joint à l'intérêt, atteint le 6 %, le conseil d'administration sera en plein droit de destiner une somme supérieure, ou même tout l'excédent, au fonds de réserve.

L'assemblée des actionnaires ne pourra modifier cette disposition sans avoir obtenu les 3/4 des votes.

Le droit réservé au conseil d'administration au § 1 cessera aussitôt que le fonds de réserve aura atteint la moitié du capital social.

Bilan annuel
de la Banque cantonale tessinoise à Bellinzone
et de ses succursales à Locarno, Lugano et Mendrisio
au 31 décembre 1901

Actif

(Sauf ratification statutaire.)

Passif

Actif		Passif	
I. Caisse.			
	800,000	—	Couverture des billets, en espèces ayant cours légal.
	115,854	84	Autres valeurs en espèces ayant cours légal.
	915,854	84	Encaisse légale.
	17,700	—	Propres billets (voir annexe n° 1).
	161,050	—	Billets des autres banques d'émission suisses.
	90,669	60	Billets et monnaies étrangers.
1,322,257	136,983	86	Autres valeurs en caisse.
II. Créances à courte échéance.			
(Disponibles au plus tard dans les 8 jours.)			
	410,810	45	Chèques, bons de caisse et de dépôt, effets sur place non rentrés et autres créances à courte échéance.
	883,504	21	Banques d'émission suisses, comptes débiteurs.
	848,752	46	Correspondants débiteurs.
1,872,332	229,234	94	Comptes courants entre la banque principale et ses succursales.
III. Créances sur effets de change.			
Effets escomptés sur la Suisse:			
	322,761.	60	échus dans les 30 jours.
	326,789.	80	" entre 31 et 60 jours.
	287,445.	75	" " 61 et 90 "
	127,688.	70	" après 90 jours.
1,064,685		85	
Effets sur l'étranger:			
	583,326.	60	échus dans les 30 jours.
	594,337.	29	" entre 31 et 60 jours.
	583,702.	55	" " 61 et 90 "
	319,831.	02	" après 90 jours.
2,031,197		46	
Avances sur nantissement:			
	15,000.	—	échus entre 31 et 60 jours.
	1,000.	—	" " 61 et 90 "
	9,000.	—	" après 90 "
25,000		—	
3,504,040	383,156	93	Effets à l'encaissement.
IV. Autres créances à terme.			
(Disponibles après 8 jours.)			
	10,511,180	74	Comptes courants débiteurs avec crédit couvert.
	1,246,091	98	Créances hypothécaires.
	885,787	—	Reports.
12,143,059		72	
V. Placements à terme indéfini.			
	898,185	—	Actions } Suivant inventaire (voir annexe n° 2).
	2,549,009	76	Obligations }
	2,947,194	75	Effets publics.
2,957,904	10,709	65	Liquidations et soldes.
VI. Valeurs en nantissement.			
	1,425,000	—	Effets publics, déposés à la caisse de consignation (voir annexe n° 2).
2,125,000	700,000	—	Titres hypothécaires.
VII. Placements fixes.			
	1,114,771	60	Commandites et participations.
	70,000	—	Immeuble à l'usage de la banque.
1,184,771		60	
VIII. Comptes d'ordre.			
	81,611	15	Prorata d'intérêts sur articles de l'actif (voir détail au compte de profits et pertes).
25,190,976		97	
I. Emission de billets.			
	1,982,300	—	Billets en circulation
	17,700	—	Propres billets en caisse (voir annexe n° 1)
		—	2,000,000
II. Engagements à courte échéance.			
(Payables au plus tard dans les 8 jours.)			
	95,957	98	Banques d'émission suisses, comptes créanciers
	1,192,722	96	Correspondants créanciers
	3,336,497	19	Comptes courants créanciers (voir annexe n° 3)
	1,492,168	55	Dépôts en caisse d'épargne (voir annexe n° 4)
	178,130	—	Intérêts et coupons échus non perçus
	1,052	—	Dividendes échus et non encaissés
	500	—	Compte d'amortissement
		—	6,297,023
		—	68
III. Engagements sur effets de change.			
		—	Billets à ordre à terme
		—	1,795,843
		—	70
IV. Autres engagements à terme.			
(Avec terme de remboursement dépassant 8 jours.)			
	804,157	35	Comptes courants créanciers (voir annexe n° 3)
	7,731,138	46	Dépôts en caisse d'épargne (voir annexe n° 4)
		—	Bons et dépôts à terme (bons de dépôts à terme, obligations, etc.), échus ou dont le remboursement peut être exigé dans le courant de l'année prochaine après dénonciation préalable
	2,697,287	67	
		—	Bons et dépôts à terme (bons de dépôts à terme, obligations, etc.), dont le remboursement ne peut avoir lieu dans le courant de l'année prochaine
	2,135,950	—	
		—	13,868,533
		—	48
V. Comptes d'ordre.			
		—	Réescompte sur articles de l'actif (voir détail au compte de profits et pertes)
	18,867	05	
	65,000	—	Bénéfice net à répartir pour l'année 1901
		—	83,867
		—	05
VI. Fonds propres.			
	1,625,000	—	Capital versé
	20,000	—	Fonds de réserve statutaire
	709	06	Report du solde de bénéfice pour l'année 1902
		—	1,645,709
		—	06

Annexes au bilan annuel de la Banque cantonale tessinoise au 31 décembre 1901.

Annexe n° 1. Etat des billets de banque au 31 décembre 1901.

	Emission	En caisse	En circulation
200 billets de fr. 1000	= 200,000	1,000	199,000
600 " " 500	= 300,000	1,500	298,500
10,000 " " 100	= 1,000,000	12,100	987,900
10,000 " " 50	= 500,000	3,100	496,900
20,800 billets	= 2,000,000	17,700	1,982,300

Annexe n° 3. Comptes courants créanciers.

L'article 6 du règlement est ainsi conçu:

La banque rembourse aux comptes créanciers contre chèque

jusqu'à fr. 5,000 à vue,

de " 5,000 à fr. 10,000 après 2 jours de préavis,

de " 10,000 à " 25,000 " 5 " " "

et toute somme supérieure suivant entente spéciale.

Les comptes courants créanciers se répartissent en:

a. 746 comptes avec un avoir au-dessous de fr. 25,000	fr. 3,061,497. 19
11 comptes avec un avoir au-dessus de fr. 25,000, chaque fr. 25,000	" 275,000. —
Remboursables dans tous les cas dans les 8 jours	
	fr. 3,336,497. 19
c. 11 comptes avec un avoir de	" 804,157. 35
Remboursables après 8 jours	
	fr. 4,140,654. 54

Annexe n° 4. Dépôts en caisse d'épargne.

Les remboursements seront réglés par les dispositions suivantes:

jusqu'à fr. 200 à vue,

de " 200 à fr. 500 après 10 jours de préavis,

" 500 à " 1000 " 20 " " "

" 1000 à " 2000 " 60 " " "

" 2000 à " 3000 " 90 " " "

et toute somme supérieure après 6 mois de préavis.

Les dépôts en caisse d'épargne se répartissent en:

a. 3425 dépôts avec un avoir au-dessous de fr. 200	fr. 229,563. 55
6313 dépôts avec un avoir au-dessus de fr. 200, à fr. 200 par compte	" 1,262,600. —
Remboursables dans tous les cas dans les 8 jours	
	fr. 1,492,163. 55
c. 6313 dépôts. Avoir au-dessus de fr. 200, remboursables après 8 jours	" 7,731,138. 46
	fr. 9,223,802. 01

Annexe n° 5. Engagements éventuels.

Engagements provenant d'effets de change réescomptés, négociés et non encore échus au 31 décembre 1901

fr. 3,655,676. 05

